



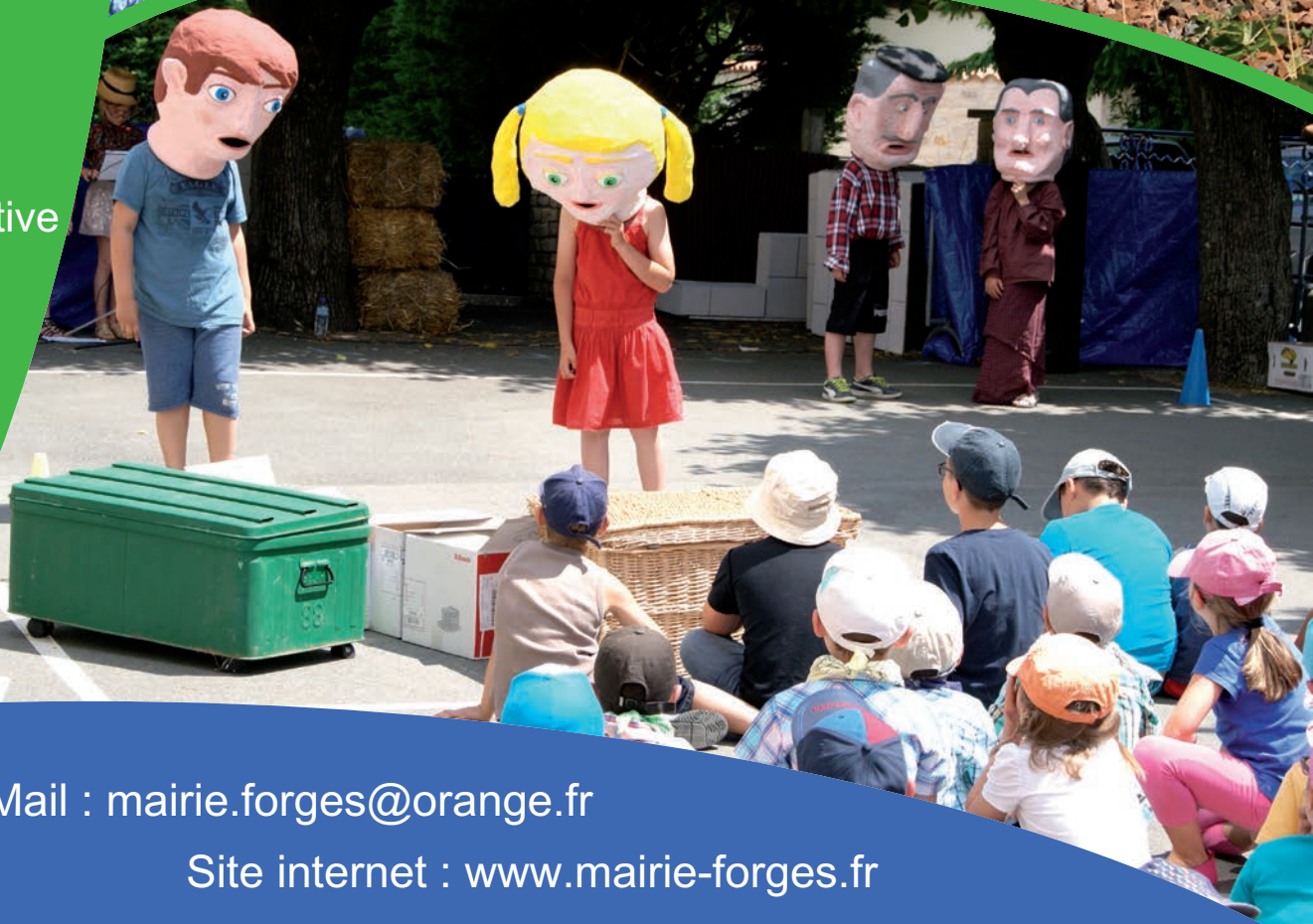
Le Forçgien



SEPTEMBRE 2014
N° 28

Bulletin municipal d'informations

- Vie communale
- Vie pratique
- Jeunesse
- Chronique du passé
- Vie associative



Mail : mairie.forges@orange.fr

Site internet : www.mairie-forges.fr

Le Mot de Madame le Maire

La rentrée scolaire 2014 a vu quelques bouleversements avec la réintroduction de la 5ème demi-journée de classe et l'entrée en vigueur des temps d'activités périscolaires dont la commune a confié la gestion aux BAMBINS D'AUNIS.

Après l'adaptation nécessaire, les enfants ont trouvé leurs repères et l'appréciation générale est plutôt bonne. En cas de difficulté, n'hésitez pas à nous en faire part. Notre école maternelle et élémentaire accueille 155 élèves répartis en 6 classes. Je souhaite la bienvenue aux deux nouveaux enseignants et une bonne année à l'ensemble des professeurs des écoles sous la direction de Marie CHIBAUDEL.

Pour effectuer les activités péri-scolaires le mardi et le jeudi après-midi, les classes sont partagées en 2 groupes et occupent d'autres locaux communaux. Par conséquent, pour faire face à cette charge de travail supplémentaire et pallier les différents remplacements, la commune a recruté Madame Nathalie VEDIE à raison de 20 heures par semaine. Je lui souhaite la bienvenue dans notre équipe.

Durant l'été, vous vous êtes certainement rendus compte que des gens du voyage se sont installés autour du terrain de sports pendant plusieurs semaines. Je tiens à vous rappeler quelques éléments de la loi. Les communes de plus de 5000 habitants sont tenues d'offrir une aire de passage équipée. Les autres collectivités comme FORGES sont soumises au devoir d'accueil temporaire sur un terrain communal pendant 10 à 15 jours, sauf à intenter une action en justice par référé qui dure souvent plus longtemps que l'occupation des lieux. Même si beaucoup d'entre nous ont une mauvaise image des gens du voyage, aucun incident n'a été à déplorer. Avant leur départ un état des lieux a été fait et ils nous ont remis la somme

de 200 € pour dédommagement des frais d'eau et d'électricité. L'esprit d'ouverture et le dialogue sont souvent fructueux. Jules LEMAITRE, de l'Académie Française a écrit « la tolérance est la charité de l'intelligence ».

Concernant le contournement de PUYDROUARD je vous rappelle que le 2ème rond-point sera réalisé début 2015. Certains d'entre vous m'ont interpellé sur les travaux effectués sur la CD 112 en direction de LE THOU. Le département a profité des travaux de la suppression du passage à niveau de LA JARRIE pour stocker des matériaux nécessaires à la réalisation du futur pont.

Depuis plusieurs mois, l'ensemble des communes de la CDC AUNIS SUD sont sollicitées par de nombreuses sociétés de construction d'éoliennes, notre territoire ayant des atouts favorables pour l'implantation de cette énergie renouvelable. La société «VOL-V» en particulier a rencontré les propriétaires terriens situés entre FORGES et MARLONGES, et est venue présenter son projet devant le conseil municipal en mai. Lors d'une prochaine réunion, j'interrogerai le conseil municipal pour savoir s'il est favorable ou défavorable à la poursuite des études, ce qui ne prévaut en aucun cas de la suite des opérations. En effet, la commune doit se prononcer lors de 3 étapes : au moment du dépôt du permis de construire, lors de l'enquête publique et à la réunion de la commission des sites en préfecture. La population sera bien sûr informée et consultée lors d'une réunion publique.

Je me tiens avec mes collègues à votre entière disposition pour entendre vos suggestions et vos problèmes.

Cordialement,
Votre maire, Micheline BERNARD

DÉCISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 20 JUIN 2014

ETAT-CIVIL

Désignation des Délégués pour les élections sénatoriales du 28/09/2014

Listes des candidats élues à l'unanimité :

Liste titulaires : VILLAUDY TALLEC Isabelle, BERNARD Gilbert, LAFORGE Fabienne

Liste suppléants : BARITEAU Philippe, BART Marie-Agnès, DURRANT Arnaud.

Convention numérisation du PLU

Le Conseil Municipal prend une Délibération pour la mise en place de la numérisation des documents d'urbanisme et autorise Madame le Maire à signer la Convention (coût estimé 450 Euros environ).

Désignation du Membre de la Commission locale chargée d'évaluer les transferts de charges à la C.D.C Aunis Sud (CLECT)

Après avoir procédé au vote, le Conseil Municipal proclame à la majorité absolue Micheline BERNARD Membre de la CLECT au 1er tour.

Questions diverses

Le Conseil Municipal décide de remplacer le radar pédagogique sur la RD 116 pour un coût de 1 747 Euros.

Après avoir reçu des devis pour remplacer l'éclairage du groupe scolaire (couloir côté maternelle), le Conseil Municipal porte son choix sur des ampoules LED pour un coût de 1 876 Euros.

Naissances :

Lisie GIRARD FEVRE le 29 mai
Elia THOMAS le 18 juillet
Lily DRIÉ le 27 août

Décès :

Jean VACHER le 13 juin
Jean-Claude BRESLER le 12 juin
Gérard BARBIER le 25 juillet
Louisette TROUVAT le 3 août
Hubert BOUVIER le 13 août
Martine AUGUIN le 1er septembre

Sincères condoléances aux familles

Mariages :

Frédéric FRICHE et Amandine GRUYELLE le 2 août
Dimitri NEVEU et Marie CHÉRENSAC le 9 août
Patricia CHARTIER et Stéphanie TOUCHAR le 13 septembre

- Infos diversesP 3/4
- Jeunesse.....P 5
- Animations.....P 6-7

- Infos Services.....P 8-9-10
- Histoire.....P 11
- Infos Commune.....P 12

Liberté Égalité Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

RÉVISION DES LISTES ÉLECTORALES AVIS AUX ÉLECTEURS

L'inscription sur les listes électorales n'est pas seulement un devoir civique, mais résulte également d'une obligation légale en vertu de l'article L. 9 du code électoral. Elle est indispensable pour pouvoir voter.

Les demandes d'inscription peuvent être effectuées en mairie pendant toute l'année jusqu'au 31 décembre 2014 inclus. Elles doivent être déposées par les intéressés eux-mêmes. Toutefois, les personnes qui ne peuvent se présenter elles-mêmes à la mairie peuvent adresser leur demande par correspondance à l'aide du formulaire prévu à cet effet, disponible en mairie ou accessible en ligne, ou la faire présenter par un tiers dûment mandaté. Les demandes peuvent également se faire en ligne pour les communes qui proposent cette téléprocédure.

Les inscriptions déposées en 2014 et retenues par la commission administrative permettront de voter à compter du 1^{er} mars 2015

Tous les Français et Françaises majeurs jouissant de leurs droits civils et politiques et qui ne sont pas déjà inscrits sur une liste électorale ou qui ont changé de commune de résidence doivent solliciter leur inscription. Les jeunes Françaises et les jeunes Français qui auront 18 ans au plus tard le 28 février 2015 doivent prendre contact avec leur mairie, au plus tard le 31 décembre 2014, s'ils n'ont pas été informés par celle-ci de leur inscription d'office.

Les ressortissants des autres États membres de l'Union européenne peuvent demander à être inscrits sur les listes électorales complémentaires en vue d'éventuelles élections municipales partielles à venir, au plus tard à cette même date.

Les électeurs ayant **changé de domicile à l'intérieur de la commune** sont invités à indiquer leur nouvelle adresse à la mairie pour permettre leur inscription sur la liste du bureau de vote auquel ils doivent désormais être rattachés, au plus tard à cette même date. **S'ils n'ont pas changé de domicile ou de résidence au sein de la commune, les électeurs déjà inscrits sur une liste électorale n'ont en revanche aucune formalité à accomplir.**

Chaque électeur devant justifier d'une attache avec le bureau de vote sur la liste duquel il est inscrit doit régulariser sa situation électorale à la suite de tout changement de domicile ou de résidence. **A défaut, l'électeur s'expose à être radié de la liste électorale en question.**

Les électeurs trouveront tous renseignements complémentaires dans les mairies.

ATTENTION. A la suite du récent redécoupage cantonal, des électeurs pourront être amenés à changer de bureau de vote à l'occasion de l'actuelle révision des listes électorales et à être par conséquent radiés de leur ancien bureau de vote et réinscrits dans leur nouveau bureau de vote. **Ils n'ont toutefois aucune démarche à faire auprès de leur mairie.** Ils seront informés de leur nouveau lieu de vote à l'occasion de l'envoi d'une nouvelle carte électorale.

PIÈCES A PRODUIRE À L'APPUI DES DEMANDES D'INSCRIPTION

Pour se faire inscrire sur les listes électorales, tout demandeur doit faire la preuve de sa nationalité, de son identité et de son attache avec la commune.

- La preuve de la nationalité et de l'identité peut s'établir notamment par la présentation d'une carte nationale d'identité ou d'un passeport en cours de validité, ou dont la validité a expiré dans l'année précédant le dépôt de la demande d'inscription;
- L'attache avec la commune peut être établie par tout moyen pouvant justifier, soit du domicile réel, soit des six mois de résidence exigés par la loi (avis d'imposition, quittances de loyer, d'eau, de gaz ou d'électricité, etc.). Le droit à l'inscription au titre de contribuable s'établit par la production d'un certificat du service des impôts ou, à défaut, des avis d'imposition des cinq années en cause.
- Pour les ressortissants de l'Union européenne, une déclaration écrite doit en outre être produite précisant leur nationalité, leur adresse sur le territoire Français et attestant de leur capacité électorale.

DOSSIERS CNI - PASSEPORTS

Je vous rappelle que les dossiers de Carte Nationale d'Identité doivent être complets et conformes avant de partir en PRÉFECTURE.

Dans votre intérêt, il est important de joindre à la demande l'ensemble des documents demandés par le secrétariat

Dorénavant, tout dossier incomplet ou non-conforme et susceptible d'un rejet ne sera pas transmis aux services de l'état.

RAPPEL = Compter environ 6 à 8 semaines de délais pour l'obtention de la CNI et 10 à 15 jours environs pour les passeports.

Merci de votre compréhension.

LE MAIRE
Micheline BERNARD



TRAVAUX

Le budget prévoyant des travaux de voirie pour 2014, la commission communale a étudié les différents secteurs nécessitant un entretien ou une rénovation.

Ont été retenus :

La route des Rivières et la rue des Artisans en travaux d'investissements pour 44 000 euros environ TTC.

La traversée de Villeneuve et les abords du cimetière en point à temps manuel pour des travaux de fonctionnement pour 7000 euros environ TTC.

ECLAIRAGE LED

49 lampadaires vétustes ou peu économes ont été remplacés par de nouveaux systèmes à LED, nouvelle technologie plus économique. La blancheur de l'éclairage en a surpris quelques-uns, mais on s'y habitue très vite. Ces points lumineux sont la traversée de Puydrouard et la traversée du village de Forges (rue de Fontenay et rue de l'Aunis). Les travaux d'un montant de 30 649,75 euros sont financés par le SDEER (syndicat d'électrification départemental) à hauteur de 50 % puis le Conseil Régional et l'ADEME pour 30%; il reste à la charge de la commune 20% soit un montant de 6129,95 euros. La réduction de consommation électrique d'éclairage public sera de 17,5% soit 5658,7 KW/an.

Contournement de Puydrouard



Ces deux talus préfigurent l'emplacement de la future déviation au sud de Puydrouard. Le remblai provient d'un chantier conduit par le Conseil Général à La Jarrie et possède la qualité requise pour l'ouvrage qui enjambera la future RD 939, et dont la réalisation interviendra après celle du rond-point côté ouest fin 2014 début 2015. (un léger retard dû à la finalisation des acquisitions foncières)

Nous tenons à préciser que ce projet est définitivement adopté et que le dossier peut être consulté en mairie.

Le département a également procédé au marquage de l'emprise du rond-point ouest et de la bretelle de raccordement à la route d'Aigrefeuille.

Puydrouard - Futur rond-point ouest et bretelle de raccordement à la route d'Aigrefeuille



PAPJ prolonge l'été



Après un été de folie, PAPJ vous accompagne dès la rentrée et vous propose des activités manuelles, sportives ou culturelles tous les mercredis après midi, vendredis soir et samedis.

Quelques exemples : un match de foot à Niort, une nuitée garçon (laser game, pizza, dvd et console), le festival de la fiction TV, karting et test de push car (caisse à savon)...

Notre programme est consultable sur le blog de PAPJ (papj-polejeunesse.over-blog.com).

C'est pour nous aussi l'occasion de mettre en place nos palabres, qui sont des temps où les jeunes de l'association sont invités à se retrouver pour faire part de leurs idées, leurs envies en tous genres :

- Le palabre humanitaire (téléthon, resto du cœur...)
- Le palabre sakado (mini séjour à Paris avec découverte des plateaux TV)
- Le fameux palabre temps libre (pour les vacances de la Toussaint sous forme de jeu).
- Le palabre autofinancement des jouets afin de les revendre lors d'un vide grenier pour Noël

Enfin grosse surprise pour les vacances de la Toussaint nous organisons un mini séjour de deux jours au parc Disneyland avec une nuit sur le site pour visiter les 2 parcs et profiter du spectacle du soir.

Venez nombreux proposer vos idées et participer à nos activités.

Bonne rentrée à tous !!!!!!!!!!!!!

Vous pouvez nous contacter soit par mail à papj.jeunesse@hotmail.fr
ou par téléphone au 06.21.82.36.20

C'était la fête à l'école !

Le spectacle de fin d'année, événement toujours très attendu par les familles et les enfants a eu lieu dans la cour de l'école élémentaire le Samedi 14 juin sous un soleil généreux. Cette année, c'est le thème des jouets qui a été mis à l'honneur dans un magnifique conte musical intitulé « les coffres enjoués ». Un spectacle entièrement écrit et créé par l'équipe enseignante.

Des décors et costumes magnifiques, des chants interprétés par la chorale et des danses entraînantes ont permis de mettre en scène tous les élèves de l'école des Tilleuls. Petits et grands nous ont offert un spectacle de grande qualité, apprécié par tous les parents.

À l'issue du spectacle, les enfants et leurs familles ont pu prolonger ce moment de détente en se rendant dans la cour des maternelles pour participer à la fête de l'école organisée par les parents d'élèves.

Au programme des festivités : buvette, vente de pâtisserie, stands de maquillage, jeux de palet, de quilles, pêche à ligne, chamboule tout etc. Tous les bénéfices de cette fête ont été reversés à l'association scolaire.

Si vous souhaitez vous aussi participer à des actions en faveur de l'association scolaire, merci de contacter la Directrice, Marie Chibaudel qui vous mettra en relation avec l'équipe de parents.



" chants et danses ont rythmé ce joli conte musical."



Fête Nationale

Pour cette année 2014, l'USF Vétérans a organisé l'animation de la Fête Nationale qui s'est déroulée le samedi 12 juillet. Le repas, préparé par l'association et dirigé en cuisine par le Chef Carl Magnou, a rassemblé plus de 130 personnes.

Le feu d'artifice, offert par la municipalité, a été tiré au "Terrain des Allées".
La soirée s'est poursuivie dans la salle des fêtes par un bal.

Le lendemain, dimanche 13 juillet, l'USF Vétérans a retransmis la finale de la coupe du monde sur grand écran. Une quarantaine de supporters était réunie dans la salle des fêtes pour vivre ensemble le match opposant l'Allemagne à l'Argentine.

L'USF Vétérans remercie tous les Forgiens pour leur participation à ces 2 jours de fêtes.

Cédric Lucas



TELETHON 2014

Le collectif des associations de Forges est heureux de vous annoncer la 6ème édition de la journée d'animation en faveur de **L'AFM TELETHON**.

Cette grande journée de solidarité aura lieu le SAMEDI 29 NOVEMBRE 2014 à partir de 10 h avec l'activité principale des "baptêmes en voitures de rallye".

Le dossier technique est parti à l'étude à la Préfecture de Charente-Maritime afin d'avoir l'autorisation légale d'organiser cette belle journée.

Retenez bien la date dans votre agenda pour venir nous retrouver. La mobilisation 2013 a permis de reverser à l'AFM Téléthon la somme de 3800 euros grâce au bénévolat des pilotes, commissaires, bénévoles et participants.

Grand succès pour cette journée avec plus de 250 participants aux baptêmes. Grâce à vous, les malades et leurs familles font le plein d'énergie et d'espoir pour résister et lutter face à la maladie.

Les chercheurs de nos laboratoires peuvent continuer à travailler pour trouver des thérapies nouvelles et indispensables pour guérir ces maladies rares.

RENDEZ VOUS donc le 29 Novembre pour cette belle journée de solidarité qui se terminera par la traditionnelle soirée "tartiflette".

Nous comptons sur vous !



Forges en fêtes,

le nouveau Comité des Fêtes vous propose une

Soirée Basque animée par « LIVE EVENEMENTS »

le samedi 11 octobre à 19 heures 30

ADULTE
15 €

Verre de bienvenue (Sangria)
Tapas
Axa de veau fermier de notre village
Riz
Duo de fromages sur lit de confiture de cerise noire
Salade
Gâteau Basque artisanal
vin et café non compris

et

ENFANT
8 €

le 31 octobre 2014

un

après-midi « Halloween » pour les petits

Déguisement- Maquillage- Goûter

+ surprise pour les grands à partir de 8 ans

"L'Atelier du Souffle"

Voilà quelques années que l'association "L'Atelier du Souffle" anime l'activité de Gymnastique chinoise, Étirements et Détente dirigée, Salle des Fêtes à FORGES et ce

le Jeudi de 18h30 à 19h30 de Septembre à Juin.

Le groupe d'élèves participe avec motivation, aux activités proposées par Corinne Zark, animatrice en techniques corporelles douces et praticienne en massage assis.

Chaque élève progresse en douceur en associant postures gymniques au développement et à la maîtrise du souffle.

La coordination des deux principes permet ainsi d'instaurer un rapport d'équilibre plus profond entre le corps et l'esprit, tout en diminuant de manière effective tensions et douleurs.

Assouplissement, renforcement musculaire, séance de relaxation et maintien des organes en bonne santé, sont au programme de chaque année, dans une toute conviviale ambiance.

L'Atelier du Souffle intervient également à Saint-Saturnin-du-Bois, Courçon, La Rochelle, Nuaillé, Marsilly, et accueille tout au long de l'année. (Séance découverte offerte)

Pour tous renseignements, contactez l'association A.d.S. - 05 46 00 94 41 - 06 84 37 61 58
Par courriel : c.zark@wanadoo.fr - <http://latelierdusouffle.blogspot.com>





Une Accorderie a vu le jour proche de chez vous..... et compte déjà 165 Accordeur(se)-s

Une Accorderie est un système gratuit d'échange de services entre habitants d'un même territoire. L'accorderie se propose de réunir dans un catalogue les savoir-faire et les compétences des Accordeur(se)s (membres de l'Accorderie) et de mettre en relation les accordeur(se)s entre eux.

Les services échangés sont comptabilisés grâce à des chèques temps sur la base du temps réel nécessaire pour rendre le service. Lorsqu'un Accordeur(se) offre un service, il augmente son "compte temps" et peut utiliser ce temps en bénéficiant d'un service offert par les autres Accordeur(se)s.

Principes : l'échange repose sur le temps et pas sur l'argent
: une heure de service reçu = une heure de service rendu

Exemples de services : Petites réparations électricité-plomberie, aide au nettoyage de jardin, conseils au potager, soutien scolaire, aide aux démarches administratives, initiation au solfège, transport en voiture pour vos rendez-vous, commissions à votre place, initiation à la peinture acrylique, garde d'enfants ponctuelles avec les miens...

Envie d'en savoir davantage, venez nous rencontrer

Permanences : les mardis de 9h00 à 12h00 et les samedis de 10h00 à 12h30
au 4 avenue Saint Pierre, à **Surgères**
(sous le porche à côté des impôts, en face de l'école Jeanne d'Arc).

Accorderie de Surgères

Téléphone: 06 51 28 84 96 - 09 84 47 40 93

Mail: surgeres@accorderie.fr - Site: <http://www.accorderie.fr/surgeres>

Communiqué de presse Aout 2014

En partenariat avec la CDC Aunis Sud et le SMICOM, Défi énergies 17 organise le défi « Familles à Énergie Positive », le défi qui donne envie de faire des économies d'énergie !

Familles à Énergie Positive : qu'est-ce que c'est ?
« Familles à Énergie Positive » est un défi d'économies d'énergie, dont l'objectif est de mobiliser le grand public sur les économies d'énergie que l'on peut réaliser au quotidien sans affecter le confort. Il se déroule pendant toute la saison de chauffage, du 1^{er} décembre 2014 au 30 avril 2015.

Pourquoi réduire la consommation d'énergie de 8% ?
En 1997 les pays du Nord ont signé un accord à Kyoto (Japon) visant à réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. L'Union Européenne veut réduire ses émissions de 8% en 2008-2012 par rapport au niveau de 1990. Consommer moins d'énergie permet d'émettre moins de CO₂ dans l'atmosphère et de lutter contre le changement climatique : c'est l'objectif du projet !

"Penser global, agir local" : on est tous gagnants !
Familles à énergie positive permet à chacun de se mobiliser de façon concrète, efficace et ludique pour :

- diminuer ses consommations,
- réduire ses émissions de CO₂
- gagner de l'argent en réduisant ses factures d'énergie !

Comment participer au défi ?
Il suffit de rejoindre une équipe ou d'en former une avec ses amis, ses voisins de quartier ou d'autres habitants de la commune. Puis, il ne reste plus qu'à contacter Défi énergies 17 pour s'inscrire.

Par téléphone au 05 46 0118 67 ou par mail à contact@defi-energies17.org
Vous pouvez également vous inscrire directement sur <http://poitou-charentes.familles-a-energie-positive.fr/>

Des résultats impressionnants !
Depuis sa première édition en 2009, Familles à Énergie Positive accueille sans cesse de nouveaux participants et permet d'économiser toujours plus d'énergie ! Durant la campagne 2012-2013, le défi a réuni près de 15000 participants, totalisant 8 000 000 kWh d'économies d'énergie, soit 50 millions d'heures d'une télévision. Il a aussi évité l'émission de 1 300 tonnes de CO₂ dans l'atmosphère, soit ce que rejetteraient 920 G20 pour faire le trajet Lille-Marseille !

Plus d'informations
Contact presse : Aurélien Picciuto 05 46 01 18 67 ou @ : contact@defi-energies17.org
www.familles-a-energie-positive.fr

OUVERTURE DENICH'FRINGUES 1^{ER} JUILLET

La boutique Dénich'Fringues réouvre ses portes le 1^{er} juillet !

Notre boutique solidaire vous propose des vêtements d'occasion pour toute la famille.

Un large choix pour femmes, hommes, enfants, bébés !

Les BONNES AFFAIRES sont au rendez-vous !

N'hésitez pas à venir nous voir au
44 bis rue du Vieux Fief à AIGREFEUILLE

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi: 14h00 / 17h00
Mardi: 9h00 / 12h00-14h00/17h00
Mercredi: 9h00 / 12h00
Jeudi: 14h00/17h00
Vendredi: 14h00/17h00

ASSOCIATION D'AIDE À L'EMPLOI
44 bis rue du Vieux Fief - 17290 AIGREFEUILLE
05 46 27 53 07 | aide-emploi.aigrefeuille@orange.fr | www.association-aide-emploi.fr

Une question sur le logement ? Contactez l'Adil 17.

L'Agence Départementale d'Information sur le Logement de la Charente-Maritime (ADIL17) tient des permanences à Marans et à Surgères.

Les conseillers-juristes de l'ADIL vous informent sur le droit locatif, la copropriété, les règles d'urbanisme, les aides à l'amélioration de l'habitat (critères des aides financières et des primes selon le lieu d'habitation, crédits d'impôts, certificats d'économie d'énergie, devis et assurances professionnelles), etc.

Si vous avez un projet d'acquisition d'un bien existant ou de construction, n'hésitez pas à consulter l'ADIL. Les conseillers que vous rencontrerez sont des spécialistes du droit et du financement du logement. Ils établiront avec vous un diagnostic personnalisé conforme à votre situation et à son évolution possible : études de financement, information sur les différentes formules de prêts, aspects juridique ...

Ils vous conseilleront sur:

- les démarches à effectuer,
- les contrats proposés par les professionnels : constructeurs, agents immobiliers, notaires, architectes etc,
- les impôts, taxes et assurances liées au logement,
- les règles applicables au lotissement, à la copropriété ...

L'ADIL dispense un conseil préventif mais aussi en cas de difficulté (impayés de loyers, échéances d'emprunt, habitat dégradé).

Numéro vert SOS Loyers impayés : 0 805 16 00 75

Vous pouvez obtenir des informations par téléphone, en rendez-vous à La Rochelle, ou dans nos permanences :

Marans : 1^{er} mercredi après-midi du mois au 113, route de La Rochelle, sans rendez-vous

Surgères : 3^{ème} mercredi, au CIAS, sur rendez-vous au 05 46 34 41 36.

ADIL 17 : 70bis avenue Jean GUITON 17000 LA ROCHELLE www.adil17.org
Pour prendre rendez-vous, contactez le **05 46 34 41 36** ou contact@adil17.org

Nouveau à Forges !!!!

Gîte Rural du Vieux Chêne

Au hameau de La Beltrie, dans un cadre calme et arboré, en famille ou entre amis, le gîte du Vieux Chêne a su garder son authenticité et son charme d'antan pour accueillir votre famille ou vos amis. D'une capacité de 10 à 12 personnes, il est ouvert toute l'année en location à la semaine en haute saison et pour toutes durées en dehors de l'été.

N'hésitez pas à nous consulter :

Tél. 06 62 35 35 58 – 05 46 35 53 13

e-mail : veronique.chavagnat@gmail.com

ADOPTER LES BON RÉFLEXES CONTRE LES CAMBRIOLAGES



Le 25 juillet 2014

INFORMATION

Le Département met en place un numéro unique pour informer les plus de 60 ans

Le CLIC, Centre local d'information et de Coordination, est un service du Département de la Charente-Maritime.

Le CLIC est un guichet d'accueil, d'information et d'orientation. Il s'agit d'une structure de proximité pour les retraités et les personnes de leur entourage, ainsi que pour les professionnels de la gérontologie et du maintien à domicile.

Véritable lieu d'accueil pour les plus de 60 ans, le CLIC informe et oriente sur :

- les aides financières : Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), Allocation logement, Aide sociale...
- le soutien à domicile : ménage, jardinage, courses, repas, toilette, téléassistance, santé, soins infirmiers, aménagement de l'habitat ;
- les formes d'hébergement : établissements pour personnes âgées, hébergement temporaire, accueil de jour, accueil familial ;
- l'accès aux loisirs : activités sportives et culturelles, clubs des aînés, séjours de vacances ;
- le transport : taxis, ambulances, bus, train.

Les équipes du CLIC vous accueillent lors des permanences ou sur rendez-vous, dans l'un des 9 CLIC mis en place par le Département en Charente-Maritime.

Depuis le 2 juin 2014, un seul numéro de téléphone :

Seniors info Charente-Maritime,

les CLIC vous informent au

09 70 82 12 13

Prix d'un appel local

Le numéro unique est un nouveau service à la disposition des personnes de plus de 60 ans et de leurs familles. Il est mis en place par le Département, en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé. Le Centre Local d'Information et de Coordination de votre secteur répondra à vos demandes d'information.

Une affiche soutient largement la diffusion de cette information auprès du grand public.

ouvre de nouveaux horizons

85, bd de la République - CS60003
17076 La Rochelle Cedex 9
TEL 05 46 31 70 00 - FAX 05 46 31 17 17
charente-maritime.fr

ESN/SO - CSN POITIERS

Depuis la suspension du service national, le **recensement est obligatoire et universel**. Il concerne garçons et filles dès l'âge de **16 ans**, et jusqu'à trois mois au-delà de la date anniversaire, à la mairie du domicile avec présentation d'une pièce d'identité nationale.

Dans le cadre de la modernisation de l'Etat, vous avez également la possibilité de faire cette démarche en ligne sur le site www.mon-servicepublic.fr/le-recensement-citoyen-en-ligne

L'attestation de recensement délivrée par la mairie, **est obligatoire pour toute inscription aux concours ou examens soumis au contrôle de l'autorité de l'état.**

Après avoir effectué la **Journée défense et citoyenneté (JDC ex JAPD)**, en principe l'année suivant le recensement, soit aux environs de 17 ans ½, le jeune administré reçoit un certificat de participation à la JDC, également obligatoire à toute inscription.

Cette démarche citoyenne permet :

- **L'inscription systématique sur les listes électorales** dès l'âge de 18 ans.

Pour tous renseignements relatifs à ce rendez-vous, vous pouvez également consulter le site du Ministère de la Défense :

www.defense.gouv.fr/jdc

Vous pouvez prendre contact auprès du CSN de Poitiers

Mail :
csn-poitiers-jdc.fct@intradef.gouv.fr

Téléphone :
05.49.00.24.69

Courrier :
Centre du Service National de Poitiers
Quartier Aboville - BP 90647
86023 POITIERS CEDEX

DEVELOPPEZ VOTRE ESPRIT DE DÉFENSE !

Aujourd'hui on pourrait guérir beaucoup plus de cancers s'ils étaient détectés plus tôt.

Vous avez plus de 50 ans ? L'association **LUCIDE 17** vous propose de bénéficier gratuitement d'un **dépistage** du cancer du sein et/ou du cancer colorectal tous les 2 ans jusqu'à l'âge de 74 ans.

Dépistage organisé du cancer du sein : Plus d'une femme sur deux y participe déjà.

DÉPISTAGE ORGANISÉ DU CANCER DU SEIN



Et vous ?

Ce dépistage consiste en une radiographie des seins appelée **mammographie** (couplée à un examen clinique) **prise en charge à 100%** par l'Assurance Maladie et réalisée chez le radiologue de votre choix dans l'un des 15 cabinets de radiologie agréés en Charente-Maritime.

Votre mammographie (si elle est jugée normale) est systématiquement relue par un second radiologue : 72 cancers (environ 4%) ont été détectés grâce à cette **seconde lecture** sur les 1 992 cancers dépistés avec Lucide 17 en 10 ans dans notre département.

Dépistage organisé du cancer colorectal : Une personne sur trois y participe déjà.

2^e
CANCER
le plus meurtrier

90%
de **GUÉRISON**
s'il est détecté tôt

Et vous ?

Ce dépistage organisé concerne en Charente-Maritime plus de 200 000 **hommes et femmes** âgés de **50 à 74 ans**.

Le test proposé est un **test de recherche de sang dans les selles**. C'est un test simple, à faire chez soi. S'il est positif, cela signifie que des traces de sang ont été retrouvées dans les selles et une coloscopie sera proposée pour déterminer l'origine du saignement.

Pour plus d'informations, parlez-en à **votre médecin** ou contactez **Lucide 17** au **05 46 90 17 22**.

Consultez aussi les sites : e-cancer.fr ou depistage-organise-cancer.esante-poitou-charentes.fr



Chronique du temps passé

Comme promis voici le 2ème récit retraçant un peu l'histoire de Forges jadis.....

Nous allons vous parler du château de Mandroux, ou plus précisément de la « Seigneurie de Mandroux ».

Comme toutes les belles histoires, commençons par la légende de Mandroux !

« Sur la commune de Forges mais tout près de Virson existe une très jolie fontaine qui se nomme la fontaine de Mandroux



" La fontaine en 2014 "

Elle est excessivement large, limpide et prétendument sans fond. On raconte à son sujet qu'une jeune et belle jeune fille habitant le château de Mandroux tout proche de la fontaine, lors d'une fête donnée en son intention fut poursuivie par un jeune courtisan. Malheureusement, dans sa fuite, elle se précipita dans la fontaine et le château disparut en même temps qu'elle !!

A certains jours, soi disant les jours de lune, on aperçoit au fond de la fontaine la silhouette du château et l'ombre de la jeune fille tout de blanc vêtue se reflétant dans le Crystal des eaux pures de la fontaine.»

C'est une belle légende ! mais cela reste une légende.... Maintenant revenons aux faits historiques beaucoup plus réels car tirés des archives de notre village par plusieurs anciens Forgiens très intéressés par le sujet à une époque de leur vie.

Citons par exemple M. Burgaud, instituteur qui a rédigé une monographie sur le village en 1910, M. Charron Marcel descendant de Eugène Charron créateur de la 1^{ère} distillerie à Forges, M. Bouyer Yves, un anonyme tout simplement passionné de l'histoire ancienne de notre secteur.

Les plus anciens documents relatant l'existence de cette seigneurie remontent au mois de février de l'an 1447 dans un manuscrit des archives du château de Benon.

Ce manuscrit parle du « passage du Comté de Benon dans la grande Maison de Bretagne. »

"1444-1447, Louis d'Amboise, Vicomte de Thouars, seigneur de l'Ile de Ré, de Marans et de Benon était entré en grâce auprès de Charles VII qui, par des lettres données à Tours en Septembre 1438, avait annulé l'arrêt de confiscation rendu contre lui par le parlement de Poitiers, et l'avait rétabli dans la possession de ses domaines.

Le Vicomte de Thouars (Louis d'Amboise) avait, anciennement, promis de marier Françoise , sa fille aînée, à Pierre, second fils du Duc de Bretagne. Longtemps entravée par les persécutions que le Vicomte avait essuyé de la part de Georges de la Trimouille, cette union fut enfin scellée en 1441. Françoise de Thouars reçut en dot le comté de Benon avec 4000 livres de rente sur l'Ile de Ré.

Le connétable de Richemont qui avait négocié le mariage, institua à cette occasion pour son héritier, Pierre de Bretagne son neveu, et lui donna même de son vivant la terre de Chatellaillon en Aunis et quelques autres seigneuries.

Par ce mariage, Antoine de Clermont héritier du vieux Chambellan Jacques de Surgères, était devenu vassal de Pierre de Bretagne pour sa terre de MANDEROUX, l'une des mouvances du Comté de Benon. Ce gentil homme par un acte d'aveu tel que le vassal était tenu d'en faire à chaque mutation de seigneur, reconnut au mois de Février 1447 qu'il tenait son hébergement et sa forteresse de MANDEROUX sise en la paroisse de Forges, à foi et hommage lige au très noble et très puissant Seigneur Pierre de Bretagne, Comte de Benon, à cause de madame sa femme et au « devoir de barbotin d'or quérable chaque année au jour de la saint Michel. "

Voilà bien la preuve de l'existence du château qui à l'époque était écrit Manderoux mais que nous écrivons aujourd'hui Mandroux.....et que certains ont écrit Mondroux.

À bientôt pour la suite.....





Le Forgien



INFOS MAIRIE

ACCUEIL MAIRIE



☎ 05.46.35.52.70

☎ 05.46.35.56.42

mairie.forges@orange.fr
www.mairie-forges.fr

SALLE DES FÊTES



Réservations à la mairie
La gestion est assurée
par Stéphanie Bret



Agence Postale
Communale

Horaires d'ouverture :

Lundi : 14h – 17h
Mardi, mercredi, jeudi,
samedi : 9h – 12h
Vendredi : 14h30 – 17h30

Renseignements
05 46 35 52 69

Horaires d'ouverture de votre mairie :

	Matin	Après-midi
Lundi	9h/12h	14h/18h
Mardi	9h/12h	Fermé
Mercredi	Fermé	14h/19h
Jeudi	9h/12h	Fermé
Vendredi	9h/12h	14h/17h30

Vous retrouverez la liste
des assistantes maternelles,
des entreprises et des associations
de la commune sur notre site internet :

www.mairie-forges.fr

ou en mairie.

Permanences des élus :

Micheline BERNARD : Maire, vous recevra en mairie le lundi, mercredi et vendredi après-midi sur rendez-vous

Philippe BARITEAU : 1er Adjoint, délégué à la voirie, aménagement, environnement sur rendez-vous après 17 h

Gérard RENOU : 2ème Adjoint, délégué aux bâtiments, à l'urbanisme et au PLU, du mercredi au vendredi sur rendez-vous.

Isabelle VILLAUDY TALLEC : 3ème Adjoint, déléguée aux affaires scolaires, péri-scolaires et à la communication, sur rendez-vous.

Gilbert BERNARD : conseiller délégué à l'action sociale et aux solidarités, assurera une permanence au titre du CCAS tous les jeudi matin et sur rendez-vous.

DÉLÉGATION TERRITORIALE DU PAYS D'AUNIS

Permanence les mardis
(au lieu du jeudi) de 9 h à 12h.
au service social d'Aigrefeuille,
8, avenue des Marronniers.

Prendre impérativement rendez-vous au
secrétariat au **05 46 35 53 37**

Gestion des dossiers aux heures d'ouverture de la mairie :

Christine

sauf vendredi et mercredi après 17 heures

☛ état-civil, recensement militaire, élections,
carte d'identité, passeport, sortie territoire :

Catherine sauf lundi

☛ urbanisme, voirie, assainissement

BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

La bibliothèque a repris son activité et prépare le nouveau prix des lecteurs 2014/2015
Démarrage le 15 octobre. Renseignements auprès des bénévoles.

Pour le mois de novembre, nous préparons une exposition sur la Grande Guerre.

Ouverture :

mercredi et vendredi de 16 à 18 heures - samedi de 10 à 12 heures.

05.46.35.45.55 – bibli.forges@laposte.net

Nouveaux arrivants :

*Nous souhaitons la bienvenue aux nouveaux arrivants et les invitons à se
présenter au secrétariat de la mairie munis de leur livret de famille.*

